



« Camps d'étrangers en Europe : Ouvrez les portes ! On a le droit de savoir ! »
Campagne de visites 2012 : Camps d'étrangers? N'entrez pas, violation des droits!

Demands d'accès et réponses

<u>Demande</u>	<u>Réponse</u>
<u>BELGIQUE</u>	
- Le 27 mars par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)	- Refus le 4 avril Motivation : « <i>l'arrêté royal du 2 août 2002 stipule en son article 40 'les résidents ne peuvent pas être exposés à la curiosité publique' [...] puisque les journalistes cités ne donnent aucune garanties quant à l'objet de leur reportage, je ne peux pas répondre favorablement à votre demande.</i> »
- Envoi d'un fax le 11.04 réitérant et explicitant la demande de la LDH. Le fax rappelle l'alinéa 2 de l'article 40 du même arrêté royal, qui stipule que « <i>[les résidents] ne peuvent être ni soumis sans leur consentement aux questions de journalistes, de tiers ou des personnes visées aux articles 42 à 45 inclus, ni filmés</i> ». Si les détenus y consentent, les journalistes devraient donc pouvoir s'entretenir avec eux, à condition de ne pas les filmer et de ne pas les exposer à la curiosité du public.	- Nouveau refus le 23 avril Motivation : la LDH dispose déjà d'un droit de visite via l'accréditation de deux de ses membres. De plus, « <i>[ce] reportage, selon les objectifs de la politique d'humanisation des centres, n'[apporte] pas [...] de plus-value dans ce domaine</i> ».
<u>BULGARIE</u>	
- Demande de visite formulée par Alternatives européennes, au nom des partenaires et journalistes locaux, pour le centre de Varna	- Aucune réponse formelle n'a été envoyée. Seule une réponse orale a indiqué le refus d'accès à la société civile et aux médias
- Demande du parlementaire Pavel Dimitrov pour le centre de Varna	- Réponse positive
- Demande de visite mi-avril des associatifs pour les centres de Banya et Lyubimets	- Pas de réponse
<u>CROATIE</u>	
- Le 15 mars par le Center of Peace Studies	- Autorisation le 16 mars
<u>ESPAGNE</u>	
- Le 1 ^{er} mars pour la visite du Centre de Zapadores, par SOS Racisme, CEAR et CIEs NO	- Aucune réponse. - Les associations ont demandé aux parlementaires de demander pour eux mais ces derniers sont également restés sans réponse.
- Le 21 mars pour la visite du Centre de Murcia, par HOAC, CATs, Convivir sin racismo et l'avocate Teresa Vicente	- Aucune réponse. Les associations ont demandé aux parlementaires de demander pour eux mais ces derniers sont également restés sans réponse.
- Le 16 avril, envoi d'un fax depuis Migreurop – Paris signé par le président Olivier Clochard	- Aucune réponse.
<u>FRANCE</u>	
<u>Zone d'attente de Roissy et CRA de Geispolsheim (Strasbourg)</u>	
- Le 1 ^{er} mars par Carole Sterlé (journaliste au Parisien)	- Aucune réponse
- Le 26 mars par Carine Fouteau (journaliste à Mediapart)	- refus par téléphone le 12 avril (motif : devoir de réserve des fonctionnaires en période électorale)
- Le 12 avril par Hélène Flautre (eurodéputée), qui	- Refus de l'accès des journalistes le 13 avril pour

<p>précise : « en vue du bon déroulé de la visite, je vous remercie d'autoriser l'entrée des journalistes qui suivront le travail des députés dans l'exercice de leur droit de visite »</p>	<p>Roissy et le 16 avril pour Strasbourg. Motif : « l'article 719 du code de procédure pénale, complété par une circulaire du ministre de l'intérieur NOR-INTD-01-00001-C du 2 janvier 2001, [...] prévoit que "les députés et les sénateurs ainsi que les représentants au Parlement européen élus en France, sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les centres de rétention, les zones d'attente et les établissements pénitentiaires ».</p>
<p><u>CRA de Cornebarrieu (Toulouse)</u> - Demandes des parlementaires réalisées à partir du 15 mars - Demandes des journalistes et militants associatifs réalisées lors de chaque visite à l'entrée du CRA</p>	<p>- Refus de visite opposés à tous les journalistes et associatifs, même en accompagnement de parlementaires. Motivation (exposée par Nadia Angers-Diebold – chef de la mission communication au ministère de l'Intérieur) : « Nous veillons avant tout au respect des personnes. Si ces centres sont interdits, notamment aux journalistes, c'est lié au fait que ces retenus ne sont pas des animaux et que nous ne sommes pas dans un zoo ».</p>
<p><u>CRA de Rennes</u> - Demande par les parlementaires avec la liste des associations et journalistes accompagnants le 16/03</p>	<p>- Refus par mail pour les associations et journalistes le 21 mars, envoyé par la directrice de cabinet du Préfet d'Ille-et-Vilaine : « les personnes composant la délégation dont vous avez adressé la liste à Monsieur le Préfet ne bénéficient pas du droit d'accès dont jouissent les représentants au Parlement européen en vertu des dispositions de l'article 719 du code de procédure pénale. Elles ne seront donc pas autorisées à accéder à l'intérieur du CRA »</p>
<p><u>CRA de Vincennes</u> - Jérôme Thorel (Arte Radio) - Le 21 mars par Marie Barbier (L'Humanité) - Le 26 mars par Carine Fouteau (Mediapart) - Le 12 avril par Camille Polloni (Les Inrocks) -RSF</p>	<p>- Aucune réponse - Refus par téléphone le 23 mars Motif : devoir de réserve pendant la période électorale - refus par téléphone le 12 avril Motif : devoir de réserve pendant la période électorale - refus par téléphone le 13 avril Motifs : « Il est prévu que l'accès aux CRA puisse être ouvert à un certain nombre de personnes, mais en ce moment [durant la campagne électorale, ndr] une visite implique de côtoyer des fonctionnaires sur place, donc c'est plus compliqué [...] en raison du devoir de réserve ». - aucune réponse</p>
<p><u>CRA de Palaiseau</u> - Le 26 mars par Carine Fouteau (Mediapart)</p>	<p>- Refus par téléphone le 12 avril Motif : devoir de réserve pendant la période électorale</p>
<p><u>CRA du Mesnil-Amelot et de Cergy</u> - Le 27 février par RSF</p>	<p>- Refus par mail sans motivation le 20 mars pour le CRA du Mesnil-Amelot (« Je vous informe qu'il ne peut être fait droit à votre demande »). Demande de motivation envoyée mais aucun retour. Pas de réponse pour Cergy</p>

ITALIE	
<p>CIE de Milano via Corelli</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande formulée par les acteurs locaux - Demande formulées par des avocats défenseurs de six migrants accusés dans les révoltes de janvier 2012 -Renouvellement de la demande (demandes formulées par les associations et un conseiller régional) 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus d'accès Motivation: raisons de sécurité (risque de révoltes, des révoltes ayant éclaté en janvier 2012) - Nouveau refus, cette fois généralisé à toute personne n'étant pas impliqué dans la gestion du centre. Même motivation. La chambre pénale de Milan s'est positionnée contre le refus. - Nouveau refus, en raison de la concordance entre la date envisagée pour la visite et la fête nationale de la libération (en réponse de la demande du conseiller régional); <i>«dans l'attente de l'aval du Ministère de l'Intérieur»</i>, bien que la loi prévoit que l'autorisation relève de la compétence des préfetures (en réponse à la demande de l'association).
<p>CIE de Trapani Milo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande formulée par les associations et journalistes locaux - Renouvellement de la demande 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus d'accès opposé par la préfeture <i>«dans l'attente de l'aval du Ministère de l'Intérieur»</i>, bien que la loi prévoit que l'autorisation relève de la compétence des préfetures - Nouveau refus, en raison de la concordance entre la date envisagée pour la visite et la fête nationale de la libération.
<p>CIE de Bologne via Mattei</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande formulée par les associations et journalistes locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse positive
<p>Aéroport de Fiumicino – frontière aéroportuaire de Rome</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande formulée par les associations et journalistes locaux - Demande de motivation 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune réponse - Motivation donnée par l'administration : dans un premier temps, l'explication était que le personnel en charge des admissions était absent. Puis, le courrier aurait été égaré.
MAURITANIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Demande formulée par l'AMDH pour les centres de Nouadhibou et Nouakchott 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réponses positives pour Nouakchott ; aucune réponse pour Nouadhibou.
ROUMANIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'information et d'accès formulée par Active Watch (membre de RSF Roumanie) pour le camp d'Arad - Demande d'accréditation pour la visite du camp d'Arad formulée par le Collectif de journalistes d'Indymédia Roumanie, Radio Actualité Roumanie et la revue française « Regards » 	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse de l'Office Roumain de l'Immigration (ORI) qui autorise la visite sous condition d'accréditation. - La visite a finalement été facilitée par l'intervention du porte-parole de l'ORI.
SERBIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Le 26 mars par l'ONG Regionalni Centar Za Manjine (RCM – Regional Centre for Minorities) et le journal Courier des Balkans, pour la prison de Subotica et les centres de « Prihvatiliste z astrance » à Padiska Skela et Vranje. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour la prison de Subotica</u>: Réponse du ministère de la Justice donnée par téléphone à RCM (1^{ère} semaine d'avril), qui demande plus d'informations pour permettre la visite (but de la visite, personnes présentes, etc.). Réponse positive pour RCM et négative pour les journalistes le 12 avril. - <u>Pour les centres « Prihvatiliste z astrance »</u> : Refus le 17 avril et demande de motivation envoyée



« *Migrant Camps in Europe: Open the doors! We have the right to know!* »

2012 Campaign of visits: Migrant detention centers? Don't come in, rights are being violated!

Requests for access and their replies

<u>Request</u>	<u>Reply</u>
BELGIUM	
- On 27 March by the Human Rights League (LDH)	- Access denied on 4 April Justification: « <i>pursuant Article 40 of 2 August 2002 Royal Decree 'residents can not be exposed to public curiosity' [...] in the absence of any guarantee provided by the cited journalists as to the topic of their report, I am unable to give your request a positive answer</i> ».
- A further request, detailing the LDH's position, is sent by fax on 11 April. The fax refers to Article (2) of the same Royal Decree, which states that « <i>[residents] cannot be exposed without their consent to the questions of journalists, third parties or persons referred to in Articles 42 to 45 included [...] or filmed</i> ». Journalists who have detainees' consent should therefore be able to discuss with them, provided they do not film them and do not expose them to public curiosity.	- Second refusal on 23 April. Justification: the LDH is already authorised to visit detention centres through two of its members. Moreover, « <i>[this] report would not [bring] [...] any added value with respect to the policy objectives of more human practices in the centres</i> ».
BULGARIA	
- European Alternatives sent a request on behalf of partner organisations and local journalists to visit the Varna centre.	- No formal reply was received. Access was denied to civil society and the media only orally.
- The MP Pavel Dimitrov formulated a request to enter the Varna centre.	- Access granted.
- Visit request by some organisations sent mid-April to access Banya and Lyubimets centres.	- No reply
CROATIA	
- On 15 March by the Center of Peace Studies.	- Autorisation granted on 16 May.
FRANCE	
<u>Roissy airport's transit zone and Geispolsheim CRA (immigration detention centre) (Strasbourg)</u> - On 1 March by Carole Sterlé (journalist at <i>Le Parisien</i>) - On 26 March by Catherine Fouteau (journalist at <i>Mediapart</i>) - On 12 April by Hélène Flautre (MEP), who stated: "In order to ensure a successful visit, I am grateful that you allowed access to journalists who will follow the parliamentarians' work in the exercise of their access right".	- Access denied by phone on 12 April (justification: public servants have a duty of secrecy during pre-election period). - Access to Roissy denied to journalists on 13 April, and to Strasbourg on 16 April. Justification: "Article 719 of the Criminal Law procedure, supplemented by the 2 January 2001 Ministry of Interior's bylaw NOR-INTD-01-00001-C du 2 janvier 2001, [...] states that « MPs, senators and MEPs elected in France are authorised to visit, at any moment, custody, immigration detention, transit zones and jail premises »".
<u>Cornebarrieu CRA (immigration detention centre) (Toulouse)</u> - MPs sent requests as of 15 March	- Access was refused to all journalists and activists, even when accompanying MPs. Justification (as brought forward by Nadia Angers-

<p>- Journalists and activists made requests for access at the gates of the detention centre each time a visit was taking place</p>	<p>Diebold – Communication chief at the Ministry of Interior): “<i>Our primary concern is to ensure that persons are respected. If access in these centres is denied, especially to journalists, it is because detainees are not animals and we are not in a zoo</i>”.</p>
<p><u>Rennes CRA (immigration detention centre)</u> - MPs sent a request together with the list of accompanying organisations and journalists on 16 March.</p>	<p>- Access denied for journalists and organisations in an email dated 21 March and sent by the Director of Staff of the Ille-et-Vilaine Prefect: “<i>people part of the delegation and listed in the letter sent to Mr. Prefect do not enjoy the same access right as members of the European Parliament, pursuant to Article 719 of the Criminal Law procedure. They will therefore not be authorised to access the detention centre</i> ».</p>
<p><u>Vincennes CRA (immigration detention centre)</u> - Jérôme Thorel (<i>Arte Radio</i>) - On 21 March by Marie Barbier (<i>L’Humanité</i>) - On 26 March by Carine Fouteau (<i>Mediapart</i>) - On 12 April by Camille Polloni (<i>Les Inrocks</i>) - RSF (<i>Reporters Without Borders</i>).</p>	<p>- No reply. - Access denied by phone on 23 March. Justification: duty of secrecy during the pre-election period. - Access denied by phone on 12 April. Justification: duty of secrecy during the pre-election period. - Access denied by phone on 13 April. Justifications: “<i>The possibility for a certain number of persons to access the centre does exist, but at the moment [NB: during the pre-election period] and since such visit implies meeting with public officials, this is made more difficult [...] due to the duty of secrecy</i>”. - No reply.</p>
<p><u>Palaiseau CRA (immigration detention centre)</u> - On 26 March by Carine Fouteau (<i>Mediapart</i>)</p>	<p>- Access denied by phone on 12 April. Justification: duty of secrecy during the pre-election period.</p>
<p><u>Mesnil-Amelot and Cergy CRA (immigration detention centres)</u> - On 27 February by RSF (<i>Reporters Without Borders</i>)</p>	<p>- Access denied without any justification on 20 March by the Mesnil-Amelot centre (“<i>I hereby write to inform you that we cannot respond positively to your request</i>”). Request for justification sent but remained unanswered. No reply from the Cergy centre.</p>
ITALY	
<p><u>Milano via Corelli CIE</u> - Requests sent by local organisations - Requests sent by the lawyers of six migrants accused of rebellion in January 2012.</p>	<p>- Access denied. Justification: security reasons (risks of rebellion, in the context of the rebellions in January 2012) - Second refusal, which now extends to all person not being involved in the centre’s management. Same justification. The penal court of Milano opposed the refusal.</p>

<p><u>Milo via Trapani CIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requests sent by local organisations and journalists. - Request renewed. 	<ul style="list-style-type: none"> - Access denied by the prefecture “<i>pending the Ministry of Interior’s approval</i>”, although the law foresees that granting access is under prefectural responsibility. - Second refusal, because the planned date happened to be the same date as the national liberation day.
<p><u>Bologna via Mattei CIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requests sent by local organisations and journalists. 	<ul style="list-style-type: none"> - Access granted.
<p><u>Fiumicino airport – Roma airport border</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requests sent by local organisations and journalists. - Request for justification. 	<ul style="list-style-type: none"> - No reply. - Justification by the administration: first, they said that the admission staff was away. Then, they claimed the correspondence had been lost.
<u>MAURITANIA</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Requests by the AMDH (Mauritania Organisation for Human Rights) for the Nouadhibou and the Nouakchott centres. 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 favourable answers for Nouakchott ; no reply for Nouadhibou.
<u>ROMANIA</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Information and access request sent by Active Watch (member of RSF Romania) for the Arad centre. - Request for accreditation sent by the Indymedia journalist group in Romania, the <i>Romania News Radio</i> and the French magazine « <i>Regards</i> » to access the Arad centre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reply by the Romanian Immigration Office (RIO): the visit is allowed but conditional upon accreditation. - The visit was eventually made possible thanks to the involvement of the RIO’s spokesperson.
<u>SERBIA</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - On 26 March by the NGO Regionalni Centar Za Manjine (RCM – Regional Centre for Minorities) and the newspaper Courier des Balkans, to access the Subotica jail and “<i>Prihvatiliste z astrance</i>” centres in Padiska Skela and Vranje. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Subotica jail</u>: The Ministry of Justice replied to RCM by phone (1st week of April) and asked for further information in order for the visit to be allowed (purpose; who will participate in the visit). RCM were granted access but not journalists on 12 April. - “<i>Prihvatiliste z astrance</i>” centres: Access denied on 17 April; a request was sent asking for justification to this decision.
<u>SPAIN</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - On 1 March by SOS Racismo, CEAR and CIEs NO to access the Zapadores centre. 	<ul style="list-style-type: none"> - No reply. - Organisations asked to the MPs to request access on their behalf but MPs did not reply.
<ul style="list-style-type: none"> - On 21 March by HOAC, CATs, Convivir sin racismo and the lawyer Teresa Vicente to access the Murcia centre. 	<ul style="list-style-type: none"> - No reply. - Organisations asked the MPs to request access on their behalf but MPs did not reply.
<ul style="list-style-type: none"> - Fax sent from Migreurop by Olivier Clochard, President, on 16 April. 	<ul style="list-style-type: none"> - No reply.